

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 JUILLET 2025

Secrétaire de la séance : Loïc BERTIQUET

Présents : Charles LABOURÉ, Séverine PRAS, Isabelle COUAVOUX, Loïc BERTIQUET, Alain FRAGNE, Arnaud BLETTERY, Florent TIXIER, Marie-Pierre EXTRAT, Jean-Luc SOLLALLIER

Représentés : Doris RAZAFIMAHEFA représentée par Jean-Luc SOLLALLIER, Colette CHENEVIER représentée par Charles LABOURÉ, Mathieu BONNEFOY représenté par Loïc BERTIQUET, Christine PION représentée par Florent TIXIER

Excusé : Patrice SANUDO

- EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LA CCPU

La loi donne la possibilité de procéder à un transfert de compétence sur l'eau et l'assainissement à l'EPCI d'appartenance. Obligatoire dans un 1er temps, il est désormais optionnel. Depuis un an, une étude a été menée par un cabinet de conseil pour analyser et faire des propositions afin d'éventuellement procéder à ce transfert.

La Commune de Cherier est concernée par l'assainissement, la compétence eau potable ayant déjà été transférée à Roannaise de l'Eau.

Si ce transfert était voté, la CCPU déléguerait la gestion de l'assainissement collectif à La Bombarde et l'ensemble des communes devront tendre vers une harmonisation des tarifs.

Le transfert sera acté uniquement s'il recueille l'avis favorable du conseil communautaire et de 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Que retenir des conséquences de ce transfert :

Au niveau des tarifs : Cherier facture les redevances sur la base d'une part fixe à 23€ le branchement et d'une part variable à 0,90€/m3 d'eau consommée. Il semble nécessaire de tendre vers un tarif en 2035 qui sera de 54,68€ (part fixe) et 1,95€ (part variable). En résumé, pour une facture type de 120m3 le prix passera de 1.09€/m3 à 2,41€/m3.

Au niveau des investissements à programmer : Cherier a déjà réalisé de nombreux travaux sur le réseau d'assainissement, mais des travaux supplémentaires seraient nécessaires dans les prochaines années. Le montant de ces investissements atteindrait pour Cherier une somme de 20 600€/an pour 4 120€/subvention par an.

Les contributions des communes : Dans la mesure où les communes ont un nombre d'habitants inférieur à 3500 il est envisageable de demander au budget général de contribuer à l'équilibre budgétaire de l'assainissement collectif (c'est déjà le cas à Cherier). Il serait alors demandé à Cherier de contribuer à hauteur de 15 648€/an.

Les compensations : Dans la mesure où la commune mettra à disposition le service technique (pour l'entretien du réseau et surtout de la lagune) et le service administratif (pour la facturation) il est prévu de recevoir une participation d'un montant de 9 153€/an.

La trésorerie : La participation en termes de trésorerie s'élèvera donc, pour Cherier, à 16 648€ - 9 153€ soit 7 495€/an.
Le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité pour le changement de statuts de la CCPU concernant l'assainissement.

- DEVIS CHAUDIERE APPARTEMENT ECOLE : La chaudière est en panne et ne fournit plus d'eau chaude sanitaire. 3 devis ont été chiffrés comme demandé lors du dernier CM. La solution retenue à l'unanimité est le **remplacement par une chaudière gaz pour 4 761.84€ TTC.**

- CONVENTION VOIRIE - ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE DE VOIRIE 2025 - CONVENTION CCPU :

Charles propose d'approuver la convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé fixant le fonds de concours 2025 à hauteur de 5 051 € HT afin de compléter le financement des travaux programmés cette année sur la voirie de notre commune. Adoptée à l'unanimité.

- AVANCEMENT PROJET ECOLE

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre nous oblige à procéder à un MAPA - marché à procédure adapté - pour sélectionner notre maître d'œuvre c'est à dire que l'agence AABT avec qui nous travaillons depuis le début du projet va être mise en concurrence avec d'autres cabinets d'architecture selon un cahier des charges que nous allons valider.

Afin de mettre en place ce MAPA, il est nécessaire de délibérer en ce sens : adopté à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES :

- effectifs rentrée scolaire 2025/2026 : 50 élèves (27 petits et 23 grands). Service civique à partir de novembre, financé et géré par l'éducation nationale. Point sur la garderie 2024/2025 : moyenne de 15 enfants le matin et 12 enfants le soir pour 1 970€ de recettes + 560€ cotisations goûters.

- colis des anciens : plusieurs bénéficiaires ont interrogé les élus sur la possibilité d'avoir un repas offert plutôt qu'un colis. Un sondage va être mené auprès des plus de 80 ans pour connaître leur préférence.

fin de la séance à 23h15

ETAT CIVIL

- mariage de Quentin GIRAUD et d'Amandine MONTET, des Moulins, le 16 août
- mariage de Pascal LEMAIRE et de Christelle RIBOT, du Vieux Bourg, le 30 août
- décès de Maurice LABOURÉ, de Crezoilles, le 25 août
- décès de Noël FRAGNE, des Pras, le 26 août

INFOS DIVERSES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE: HORAIRES ÉTÉ PROLONGÉS JUSQU'AU 19 OCTOBRE: Du lundi au vendredi : ouverture le matin uniquement, de 8h30 à 12h. Le samedi : ouverture en continu, de 8h à 15h. Fermeture les après-midis en semaine.

MARPA ST ROMAIN D'URFÉ : Plusieurs places à la MARPA vont se libérer, pour tout renseignement contactez Mme Fafournoux au 04.87.23.06.53

DRONES ET CAMERAS DE SURVEILLANCE : Nous vous rappelons qu'un drone peut survoler une maison, **car l'espace aérien n'appartient pas au propriétaire du terrain situé en dessous. Un drone peut donc traverser l'espace aérien au-dessus d'un terrain, mais pas dans des conditions qui occasionneraient une gêne importante.** Des vols répétitifs, à basse altitude, bruyants ou intrusifs peuvent être considérés comme des atteintes à la tranquillité ou à la vie privée. La réglementation encadre également la captation d'images. **Le droit à l'image s'applique même pour les prises de vue aériennes. Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé sans son consentement est interdit.**

Concernant les caméras de surveillance : chacun est libre d'en mettre à l'intérieur de son domicile ou à l'extérieur, à partir du moment où seule sa propriété est filmée. **Seules les autorités publiques sont habilitées à filmer les rues**, et uniquement avec une autorisation préfectorale. Pour respecter la loi, l'emplacement d'une caméra extérieure doit se limiter strictement à votre domicile : allée privée, jardin, garage, entrée de maison, façade, cour intérieure. Elle ne doit par contre pas filmer la voie publique. C'est formellement interdit.

DECLARATIONS RUCHES : Comme chaque année, la campagne annuelle de déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de ruches a été ouverte le 01/09 pour se finir le 31/12. Elle concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles, dès la 1ère ruche. Pour toutes informations : sur le site mesdemarches : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>.

FRELONS ASIATIQUES : Au moins 240 frelons asiatiques ont été attrapés grâce à la mobilisation de tous, merci à tous les piégeurs de la commune. Bientôt les feuilles vont tomber et ce sera l'occasion de repérer les nids secondaires. Vous pouvez dès début octobre remettre les pièges en place jusqu'à fin novembre pour piéger les mâles et les futures fondatrices de colonies de frelons asiatiques avant qu'elles ne nidifient et constituent des colonies importantes.

VIE DE LA COMMUNE

- **CONGES - FERMETURE DU SECRETARIAT :** Congés le 20 et 21 octobre et formations ou réunions extérieures: 6, 7, 17, 23 octobre et 21 novembre.

- **DEPART EN RETRAITE ET ARRIVÉE NOUVEL EMPLOYÉ :** Pascal LEMAIRE, agent technique à la commune de Cherier depuis avril 2015 prend sa retraite au 1er octobre. Nous le remercions pour ses 10 ans de services à la commune, son sens du service public et du travail bien fait. Nous le souhaitons une bonne retraite, de sillonner les routes en moto, de bonnes parties de pêche et de pétanque, de beaux matchs de l'ASSE, et une belle lune de miel ! Nous accueillons donc Sylvain LONG pour le remplacer et à qui nous souhaitons la bienvenue. Fort d'une solide expérience en conduite d'engins, travaux forestiers et paysagiste, Sylvain vient compléter l'équipe avec Eric LASSAIGNE.

MANIFESTATIONS - ASSOCIATIONS :

DON DU SANG : 60 poches ont été collectées lors du dernier don du sang, merci ! Le prochain don du sang de Cherier aura lieu le **lundi 10 novembre 2025 de 16h à 19h à la salle des fêtes**. Nous vous y attendons nombreux. Nous proposerons une **choucroute à emporter le dimanche 23 novembre**. Plus d'informations vous seront données sur le prochain bulletin.

CHEMINS DE TRAVERSE : Exceptionnellement pas de balade guidée le samedi 4 octobre, la guide sera sur la marche de 4 jours proposée par l'association.

SOU DES ECOLES : "Chers habitants, le SOU est heureux de vous annoncer que notre traditionnelle **tournée des brioches aura lieu le samedi 11 octobre au matin**. L'occasion idéale pour soutenir l'association et contribuer aux projets scolaires des maîtresses. Nos bénévoles passeront chez chacun d'entre vous pour vendre ces délicieuses brioches. Merci de votre soutien. Le Sou des écoles de Cherier".

CLUB DE FOOT DE CHERIER : Le club de foot de Cherier a fusionné avec celui de l'ESSOR. Un concours de belote est organisé le samedi 8 novembre à Lentigny.